

La vigilance est de mise face aux néophytes envahissantes

Parmi les 3000 espèces de plantes que compte la Suisse, environ 10% sont des néophytes, c'est-à-dire des plantes exotiques introduites intentionnellement ou non après l'an 1500. Fait inquiétant, certaines d'entre elles colonisent les milieux naturels de manière rapide, impactant la biodiversité et les écosystèmes. Les terres agricoles, prairies, pâturages, cultures ou jachères, n'échappent pas à la menace. Ambroisie, souchet comestible, vergerette annuelle ou solidage du Canada comptent par exemple parmi les plantes exotiques envahissantes avec lesquelles les agriculteurs doivent composer. La lutte demande du temps et des moyens appropriés dont les agriculteurs ne disposent pas toujours. Elle occasionne également un surcoût. Pour contenir la progression de ces plantes, la vigilance est de mise. **Page 3**



L'impatiante glanduleuse prolifère le long des berges.

BIODIVERSITÉ

Des néophytes trop envahissantes

Elise Frioud

De plus en plus de plantes exotiques colonisent les milieux naturels suisses. Les parcelles agricoles n'y échappent pas, mais la lutte contre ces invasives n'est pas évidente.

Ambrosie, berce du Caucase, renouée du Japon, solidage du Canada, abutilon de Théophraste, buniac d'Orient... ces plantes portent des noms exotiques, comme leur origine, et se plaisent à concurrencer les plantes indigènes.

La Suisse compte environ 3000 espèces de plantes. Environ 10% sont des néophytes, c'est-à-dire des plantes exotiques introduites par l'homme (intentionnellement ou non) après l'an 1500 et établies à l'état sauvage.

Parmi ces néophytes, certaines sont envahissantes. Elles colonisent les milieux naturels rapidement et menacent la biodiversité. Ce faisant, elles peuvent altérer le fonctionnement des écosystèmes, engendrant des coûts élevés pour la société. Par exemple, le long des cours d'eau, la renouée du Japon ou l'impatiens glanduleuse n'assurent pas la même protection contre l'érosion que les espèces indigènes. Les néophytes envahissantes peuvent également poser des problèmes sanitaires. Au niveau mondial, ces phénomènes d'envahissement par des espèces exotiques sont aujourd'hui considérés comme une des principales menaces pour la biodiversité.

Les milieux agricoles sont concernés

La grande majorité de ces espèces exotiques dangereuses pour la biodiversité ne s'établit pas dans les milieux agricoles, mais plusieurs d'entre elles peuvent coloniser les

prairies et les champs. Evolution des pratiques agricoles, manque de temps pour la lutte ou encore méconnaissance des plantes problématiques sont quelques facteurs favorisant la propagation des néophytes dans le milieu agricole. Un cours récemment organisé par Agridea a fait le point sur le sujet.

Car il est important de le rappeler: quelle que soit leur origine, exotique ou indigène, les adventices posent problème aux agriculteurs et demandent une vigilance particulière. Elles occasionnent une perte de rendement en concurrençant les plantes présentes ainsi qu'une perte de biodiversité. Leur lutte demande du temps et entraîne un surcoût. Enfin, certaines plantes envahissantes qui se retrouvent dans les milieux agricoles causent également des risques pour la santé des animaux (toxicité des séneçons, une espèce indigène envahissante) ou des hommes (pollen allergène de l'ambrosie, brûlures de la peau provoquées par la berce du Caucase).

On ne peut de toute façon pas ignorer la problématique des plantes envahissantes en agriculture. D'après l'article 16 de l'Ordonnance sur la terminologie agricole, «les surfaces ou parties de surfaces fortement envahies par des plantes problématiques telles que le rumex, le chardon des champs, la folle avoine, le chiendent, le séneçon jacobée ou les plantes néophytes envahissantes» ne sont pas reconnues comme surfaces agricoles utiles. Dès lors, elles ne donnent pas droit aux paiements directs. D'autre part, la présence de néophytes envahissantes dans les surfaces de promotion de la biodiversité peut entraîner une réduction des contributions. L'Ordonnance sur les paiements directs précise d'ailleurs le caractère obligatoire de la lutte contre

les néophytes envahissantes dans ces surfaces.

Lutte difficile

Identification, arrachage, fauche, destruction des graines, travail du sol ou lutte chimique permettent de contenir ou de venir à bout de ces indésirables. Encore faut-il le savoir! «La lutte contre les plantes exotiques envahissantes est un peu abordée lors de la formation initiale. Nous traitons aussi ce sujet lors des séances phytosanitaires ou des visites de cultures», indique par exemple André Zimmermann, d'Agrilogie Grange-Verney. La difficulté, pour mettre en place une stratégie de lutte est que les espèces envahissantes sont plus ou moins bien connues et plus ou moins problématiques en agriculture. «L'ambrosie, par exemple, est bien connue et sa lutte, qui est obligatoire, est bien gérée. Nous disposons de résultats d'essais pour optimiser la méthode de lutte. En revanche, pour le solidage, en pleine expansion dans les jachères, c'est différent. Il y a obligation de lutte, mais les agriculteurs ne peuvent pas faucher les jachères en période de végétation, pas travailler le sol et pas employer de produits phytosanitaires», témoigne-t-il. «Des suivis de parcelles devraient démarrer dans le canton de Vaud pour mieux connaître cette plante.»

L'interdiction de traiter les trois premiers mètres des berges entrave également la lutte contre les plantes envahissantes.

Stratégie indispensable

Au niveau national, une stratégie de lutte contre les néophytes envahissantes a été élaborée par l'Office fédéral de l'environnement et approuvée par le Conseil fédéral en mai 2016. Elle s'avérerait nécessaire en raison des multiples bases juridiques et des multiples acteurs impliqués. Cette stratégie



La lutte chimique plante par plante s'avère parfois nécessaire contre les néophytes.

É. FRILOUD

visée vise à réduire les dommages causés par ces espèces en Suisse au moyen d'une trentaine de mesures de détection précoce, de prévention et d'endiguement.

La Suisse a d'ailleurs placé une quarantaine de néophytes envahissantes sur une «liste noire». Il s'agit de plantes qui nécessitent des mesures de prévention et de lutte prioritaires, car elles ont un fort potentiel de propagation et causent des dommages importants. Ces 40 plantes dans le collimateur correspondent à l'état actuel des connais-

sances scientifiques. Infoflora, le Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse, tient à jour cette liste et l'actualise. De nouvelles espèces arrivent en effet chaque année en Suisse. D'autre part, les néophytes ne sont pas toujours immédiatement invasives. Elles peuvent rester longtemps discrètes, jusqu'à ce qu'elles trouvent des conditions plus favorables et commencent à proliférer.

L'Europe se préoccupe aussi des espèces envahissantes. La Commission européenne a publié en juillet une liste des

Lutte chimique

Contre les néophytes envahissantes, la lutte chimique s'avère parfois nécessaire. Mais elle a encore mauvaise réputation, d'autant que l'on s'imaginerait souvent qu'elle se résume à la pompe à traiter. Or, le traitement plante par plante peut être efficace même s'il est gourmand en temps.

Michel Amaudruz, collaborateur en production végétale chez Agridea, a ainsi présenté divers moyens de lutte plante par plante. Si la boille à dos est intéressante pour traiter les plantes qui forment des foyers avec des herbicides sélectifs, la pompe à seringue ou encore la mèche «zuwa» permettent d'être plus précis et économe en produit de traitement. Une option intéressante près des zones sensibles (bords de berges par exemple). «La lutte contre les plantes envahissantes demande beaucoup de temps à des agriculteurs qui en ont déjà peu. Il faut leur proposer des informations fiables et des produits dont l'efficacité est garantie, aussi à long terme», a plaidé Michel Amaudruz.

ÉF

37 espèces (animales et végétales) exotiques envahissantes prioritaires en termes de lutte. Les efforts seront concentrés sur ces espèces problématiques afin de les éliminer ou du moins de contrôler leur développement. Leurs dégâts en termes de biodiversité, de santé publique et d'économie (exemple, pertes de récoltes) se montent en effet à plus de 12 milliards d'euros chaque année.

SUR LE WEB

www.infoflora.ch

Le souchet comestible, redouté



Le souchet se reconnaît à sa tige triangulaire.

É. FRILOUD

Le souchet comestible (*Cyperus esculentus* L.) se trouve dans les cultures maraîchères et grandes cultures. La plante, à floraison estivale, se reconnaît à sa tige triangulaire et pleine. La propagation se réalise par les tubercules et les graines. Il n'y a pas de stratégie de lutte efficace contre le souchet. Il se combat par le travail du sol, l'emploi d'herbicide dans quelques cultures et le recours à des plantes concurrentes.

Producteur de céréales et de légumes à Chiètres, Christoph Johnner est confronté à la

problématique du souchet depuis plusieurs années. Alors qu'il a commencé la lutte au début de son implantation, il arrive juste à le contenir dans les cultures de maïs. La contamination s'est produite via la réception de terre de lavage des carottes. L'exploitant laboure au printemps en travaillant avec un outil à dents pour remonter un maximum de tubercules. C'est ce brassage qui s'avère efficace. Ensuite, il applique un herbicide avant le semis et réalise un second traitement plante par plante plus tard. ÉF

L'ambroisie, sous contrôle



Le pollen de l'ambroisie est redouté.

É. FRILOUD

L'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante exotique envahissante bien connue qui se propage par graines. La graine d'ambroisie garde sa capacité germinative durant au moins quarante ans! Il faut annoncer sa présence et la lutte est obligatoire. Elle passe par des actions chimiques et mécaniques avant la maturation des graines. Le travail du sol en fin d'été est également efficace.

L'ambroisie pose problème, car ses pollens sont très allergènes. Bien qu'elle se propage rapidement, sa population est

généralement sous contrôle en Suisse.

Lors du cours Agridea, André Zimmermann a présenté le cas d'une parcelle de La Côte infestée d'ambroisie. Cette dernière a été contaminée par le stockage de la terre d'une entreprise de construction. «L'agriculteur s'est malheureusement retrouvé devant le fait accompli», regrette-t-il. Dans le canton de Vaud, une trentaine de parcelles sont contaminées par l'ambroisie et deux à trois nouvelles parcelles sont annoncées chaque année. ÉF

La vergerette, en expansion



La vergerette annuelle est en forte expansion.

É. FRILOUD

La vergerette annuelle (*Eriogon annuus*) est une plante ornementale introduite au XVII^e siècle à partir de l'Amérique du Nord. Classée il y a deux ans parmi les plantes envahissantes, elle est actuellement en pleine expansion, notamment dans les prairies et pâturages maigres et dans les jachères florales. Dans ces dernières, la lutte contre cette plante est obligatoire, mais difficile. En effet, les nombreuses graines volantes sont disséminées sur plusieurs kilomètres et survivent dans le sol pendant au moins cinq ans.

La lutte combine arrachage et fauche répétée, la fauche seule ne suffisant pas à éliminer la vergerette annuelle. Les plantes doivent être arrachées régulièrement sans rompre la racine principale. La fauche avant floraison doit se répéter rigoureusement sur plusieurs années pour empêcher la dissémination des graines. Pour le moment, d'après le groupe de travail sur les néophytes envahissantes (www.kvu.ch), il n'est pas possible de faire de recommandations pour la lutte chimique contre la vergerette annuelle. ÉF